

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 22 mars 2019

DÉLIBÉRATION N° **CD-2019/03/22-1/04****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20190322-lmc100000018729-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 26/03/2019

Réception Préfet : 26/03/2019

Publication RAAD : 26/03/2019

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture
Rapporteur : JAUNAUX Yves

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : THIERIOT Jean-Louis

OBJET : Avenant n° 1 à la convention entre le Département et l'Office National des Forêts (ONF) concernant les actions de préservation et de valorisation des espaces forestiers, du patrimoine historique, archéologique et culturel en Seine-et-Marne.

Les forêts, couvrant près du quart de la surface du département, constituent un atout majeur et identitaire de la Seine-et-Marne. Les multiples services rendus par les écosystèmes forestiers, d'ordre économique, social et environnemental, ont encouragé le Département à participer à l'effort de préservation et de valorisation de ces espaces. Dans ce cadre, un partenariat de longue date avec l'ONF a été mis en place, réitéré par une convention en 2018, relative aux opérations de préservation et valorisation de la biodiversité, du patrimoine archéologique, culturel, et historique, d'accueil du public et de capitalisation des connaissances sur les espaces dont ils ont la gestion. Pour 2019, il est proposé de fixer le montant de l'aide du Département à l'ONF à ce titre, par voie d'un avenant n° 1 à la convention conclue avec l'ONF.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU les articles L 211-1 et L 221-1 du Code forestier,

VU la délibération du Conseil général n° 1/04 en date du 17 octobre 2011, instaurant sur l'ensemble du territoire départemental la taxe d'aménagement,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012 portant Règlement budgétaire et financier, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/14 du 28 septembre 2017, approuvant la politique départementale des Espaces naturels sensibles,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/06 du 6 avril 2018, approuvant la convention entre le Département et l'ONF relative aux actions menées dans l'ensemble des espaces naturels du département de Seine-et-Marne, ainsi que sur son patrimoine historique, archéologique et culturel, signée en date du 28 mai 2018,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 7/01 et 1/03 A en date du 20 décembre 2018 relatives au budget du Département pour 2019,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer à l'ONF, pour l'exercice 2019, une subvention d'un montant de 322 000 € pour le financement des actions de fonctionnement relatives à l'entretien des forêts.

Article 2 : d'attribuer à l'ONF, pour l'exercice 2019, une subvention d'un montant de 170 000 € pour le financement des actions d'investissement relatives à l'accueil du public et à la biodiversité.

Article 3 : d'approuver le projet d'avenant n° 1 à la convention de partenariat entre le Département et l'ONF, relatif aux actions menées dans l'ensemble des espaces forestiers domaniaux et départementaux de Seine-et-Marne, ainsi que sur son patrimoine historique, archéologique et culturel, tel que joint en annexe à la présente délibération.

Article 4 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cet avenant au nom du Département.

Article 5 : de prélever respectivement ces crédits sur les opérations « ENS / ONF entretien forêts domaniales » et « ENS / ONF aménagement forêts domaniales (DI 19) » de l'action « Espaces naturels sensibles / autres ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER

Mme Martine BULLOT jusqu'au rapport n° 5/04 inclus

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard CORNEILLE

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Isoline GARREAU MILLOT

Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR

M. Jérôme GUYARD

M. Yves JAUNAUX

M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne